

COMMENT TRANSMETTRE UN DOCUMENT À VOTRE CPAM ?



SUR INTERNET :

Depuis **DEPOTDOC** (<https://cpam17.depotdoc.fr/>), vous pouvez nous adresser les pièces justificatives concernant :

- le paiement de vos indemnités journalières ;
- les accidents de travail et maladies professionnelles ;
- les informations liées à votre affiliation, à vos changements de situation, etc. ;
- la constitution d'un dossier d'aides financières ;
- la Commission de recours amiable.

C'est un service en ligne gratuit, rapide et sécurisé.

PAR COURRIER :

Adressez vos courriers par voie postale à **notre adresse unique** :

CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE LA CHARENTE-MARITIME
55 RUE DE SUÈDE - CS 70507
17014 LA ROCHELLE CEDEX 1